

53 .    S i t z u n g    v o m    22 .    J u n i    1923 .  
-----

Département politique.

V e r b a l .

Conférence de la paix  
à Lausanne.

1406.

Sur le rapport et la proposition du chef du département politique,  
il est    d é c i d é :

Au cas où la conférence de Lausanne aboutirait à la conclusion d'un  
traité de paix, le Conseil fédéral offrira un dîner aux délégations. Il  
y sera représenté par M. le président Scheurer, M. le vice-président



5 3 .   S i t z u n g   v o m   2 2 .   J u n i   1 9 2 3 .  
-----

Chuard et M. le Conseiller fédéral Motta.

Extrait du procès-verbal au département politique pour exécution,  
à M. le président Scheurer, M. le vice-président Chuard et au département des finances, pour information.

-----